

Communiqué de la 12^{ème} Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Entebbe, 28 mai 2025

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, nous sommes réunis pour la 12^{ème} réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi (MRS) de l'Accord-cadre, le 28 mai 2025 à Entebbe, en Ouganda. La réunion de haut niveau a été présidée par Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, et a rassemblé les Chefs d'État et de Gouvernement ou leurs représentants des pays signataires de l'Accord-cadre suivants :

République d'Afrique du Sud

République d'Angola

République du Burundi

République du Congo

République démocratique du Congo (RDC)

République du Kenya

République de l'Ouganda

République du Rwanda

République du Soudan

République du Soudan du Sud

République unie de Tanzanie

République de Zambie

Les représentants des institutions garantes de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine (UA), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont également participé à la réunion, ainsi que des partenaires de la région en tant qu'observateurs.

L'objectif principal de la réunion était double : (i) examiner les développements récents dans la région des Grands Lacs, en particulier au plan sécuritaire et humanitaire, y compris les efforts de paix en cours pour faire face à la crise dans l'est de la RDC, en vue d'identifier les moyens par lesquels les pays signataires de l'Accord-cadre peuvent soutenir ces efforts, et (ii) adopter le projet de plan d'action sur la revitalisation de l'Accord-cadre, préparé par le Comité d'appui

technique (CAT) et examiné par les Ministres des Affaires étrangères des pays signataires.

Nous, les représentants des pays signataires de l'Accord-cadre, par le présent communiqué :

1. Appelons au strict respect des engagements de l'Accord-cadre, en particulier les engagements visant à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins, à ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés, à respecter les préoccupations et les intérêts légitimes des pays voisins, en particulier au sujet des questions de sécurité, et à ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression ou aux personnes sous le régime de sanctions des Nations Unies ;

2. Exprimons notre profonde inquiétude face à la dégradation de la situation sécuritaire dans l'est de la RDC et à ses graves conséquences sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, notamment les déplacements massifs de civils, l'augmentation importante des violences sexuelles liées au conflit et la réduction de l'accès aux services et à l'aide humanitaires ;

3. Condamnons les avancées territoriales et l'installation d'administrations parallèles par le Mouvement du 23 mars/l'Alliance Fleuve Congo (M23/AFC) avec un soutien extérieur et appelons à la mise en œuvre rapide et intégrale de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité des Nations Unies par toutes les parties concernées, en particulier ses paragraphes 4 et 6;

4. Condamnons et appelons au démantèlement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) en RDC. Condamnons et appelons en outre au démantèlement de tous les autres groupes armés étrangers, notamment les Forces démocratiques alliées (ADF), la Résistance pour un État de Droit au Burundi (RED Tabara) et la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), entre autres, et les enjoignons à déposer immédiatement leurs armes sans conditions. Demandons à la Cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination (GCC) sur les mesures non militaires de poursuivre son engagement auprès des groupes armés étrangers afin de promouvoir le désarmement volontaire et de faciliter leur rapatriement ;

5. Saluons les résultats de la mission effectuée en RDC en septembre 2024 par la Cellule opérationnelle du GCC, axée sur le désarmement des anciens combattants, ainsi que l'organisation en décembre 2024 à Bujumbura, d'un atelier technique pour permettre l'élaboration d'un cadre légal national pour la réintégration des ex-combattants burundais. Encourageons tous les pays membres du GCC dont les ressortissants font partie des groupes armés étrangers en RDC, à entamer et/ou à poursuivre le processus de rapatriement de leurs anciens combattants ayant renoncé à la violence ;

6. Exprimons notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Soudan qui combattent la rébellion actuelle. Affirmons notre soutien à la feuille de route nationale menée par le Soudan afin de restaurer la paix et la stabilité et appelons les milices des FSR à se conformer à la résolution 2736, y compris la levée de l'état de siège sur la ville d'El Fasher par les FSR et à cesser toutes les atrocités commises contre les populations civiles et la destruction des infrastructures. Réaffirmons les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'unité, de non agression et le rejet de toutes formes d'ingérence extérieure dans le conflit au Soudan et encourageons le dialogue ;

7. Appelons également à la coopération régionale renforcée pour prévenir l'afflux des armes et mercenaires au Soudan, en conformité avec l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations Unies, et de couper les soutiens extérieurs aux milices rebelles FSR. Appelons en outre à l'arrêt immédiat des attaques avec les drones sur la ville de Port Soudan qui sert comme base temporaire pour les agences humanitaires d'assistance aux populations civiles. Ces attaques menacent directement la sécurité de la Mer rouge et la sûreté des opérations humanitaires ;

8. Félicitons le Gouvernement du Soudan du Sud pour ses efforts à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit dans la République du Soudan du Sud et encourageons ses efforts visant à inciter les parties non signataires de l'Accord revitalisé à signer ledit Accord ;

9. Apprécions les différentes initiatives bilatérales de l'Ouganda, y compris les engagements dans la région concernant notamment l'opération militaire conjointe avec la RDC contre les forces négatives ADF et la construction envisagée des projets d'infrastructure avec la RCA, la RDC et le Soudan du Sud, en plus du projet en cours de construction de l'oléoduc pour le pétrole brut d'Afrique de l'Est avec la République unie de Tanzanie. Ces initiatives contribuent à la mise en œuvre de l'un des engagements de l'Accord-cadre ;

10. Saluons les efforts de paix conjoints de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la SADC, lancés lors du premier sommet conjoint des chefs d'État et de Gouvernement de la CAE et de la SADC tenu le 8 février 2025 à Dar-es-Salaam, en République Unie de Tanzanie. Saluons le deuxième sommet conjoint virtuel CAE-SADC du 24 mars 2025, qui a nommé le Panel de facilitateurs de la CAE-SADC pour soutenir une paix durable dans l'est de la RDC, y compris la nomination de deux femmes facilitatrices marquant ainsi une étape importante et louable vers l'institutionnalisation du leadership et de la participation des femmes dans les processus de paix ;

11. Remercions Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, Président en exercice de la CIRGL et Président en exercice de l'Union africaine pour ses efforts inlassables et tangibles dans le cadre du Processus de Luanda et félicitons Son Excellence Faure Essozimna

Gnassingbé, Président du Conseil de la République du Togo, en tant que nouveau Médiateur désigné par l'UA entre la RDC et le Rwanda. Saluons les premières consultations entreprises par le Président Gnassingbé dans la région et la réunion organisée avec le Panel des Facilitateurs de la CAE-SADC le 17 mai à Lomé, au Togo, afin de renforcer la coordination et la complémentarité des rôles et des actions ;

12. Saluons les efforts de paix facilités par l'État du Qatar et les États-Unis d'Amérique et la signature d'une Déclaration conjointe par le gouvernement de la RDC et le M23 le 23 avril 2025, respectivement à Kinshasa et à Goma, en RDC, ainsi que la signature d'une Déclaration de principes entre la RDC et le Rwanda à Washington D.C. le 25 avril 2025 ;

13. Insistons sur l'importance d'assurer la coordination des efforts diplomatiques internationaux pour soutenir les efforts entrepris par le Médiateur désigné par l'UA et le Panel des Facilitateurs de la CAE-SADC, en s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi ;

14. Prenons note et encourageons la demande de la CAE et de la SADC de travailler avec le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL ;

15. Exhortons tous les partenaires à soutenir ces initiatives et la mise en œuvre des décisions convenues, le cas échéant ;

16. Saluons les efforts déployés au niveau régional pour amplifier la voix des femmes et des jeunes dans le cadre du dialogue politique, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, y compris à travers la tenue de forums régionaux des femmes abrités respectivement par le Burundi et l'Angola, les 22 et 23 août 2024 et les 18 et 19 octobre 2024, ainsi que le dialogue continental sur Jeunesse, Paix et Sécurité, couplé au forum des jeunes des pays signataires de l'Accord-cadre qui a été organisé du 14 au 16 décembre 2023 à Bujumbura, capitale de la jeunesse africaine, sous le haut patronage de S.E. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi et Champion de l'UA pour l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité ;

17. Rappelons l'importance de lutter contre l'impunité dans la région, notamment par la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, signée en juin 2022 ;

18. Insistons aussi sur l'urgence de lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la région, qui reste un facteur important d'instabilité. Appelons à redoubler d'efforts pour promouvoir une gestion responsable et transparente des ressources naturelles, y compris par la mise en œuvre intégrale des recommandations de l'atelier régional de haut niveau sur cette question, tenu en 2021 à Khartoum, au Soudan, de même que par les sanctions

prévues par le Protocole de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles du 30 novembre 2006 ;

19. Saluons la conduite de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, initiée à l'occasion du 10^{ème} anniversaire dudit Accord en 2023, et prenons note de ses résultats et recommandations dont certaines sont soumises par le CAT à travers le projet de Plan d'Action sur la revitalisation de l'Accord-cadre ;

20. Après un examen approfondi, adoptons le Plan d'Action, soulignant ainsi la pertinence continue de l'Accord-cadre en tant qu'instrument clé pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans l'est de la RDC et la région ;

21. Nous engageons à renforcer la redevabilité pour la mise en œuvre des engagements de l'Accord-Cadre en assurant la soumission des rapports réguliers par chaque pays signataire lors des réunions des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre et en établissant un système de revue par les pairs, à mettre en œuvre avant la 13^{ème} réunion de haut niveau du MRS ;

22. Nous engageons à renforcer la participation des femmes, des jeunes et de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en s'appuyant sur les forums et les mécanismes existants au sein des Institutions garantes et, à cet égard, saluons la revitalisation du Conseil consultatif des femmes pour la paix et la sécurité dans la région ;

23. Convenons de la mise en place d'un groupe de femmes médiatrices pour soutenir les processus de paix, ainsi que la participation et la contribution effectives de l'Envoyée spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité à tous les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre ; Souscrivons par ailleurs à la *Déclaration commune pour la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix* lancée par le Secrétaire général de l'ONU le 24 octobre 2024 ;

24. Demandons au CAT de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action sur la revitalisation de l'Accord-cadre et d'en faire rapport à la 13^{ème} réunion de haut niveau du MRS à cet égard ;

25. Appelons en outre les Institutions garantes et les partenaires internationaux à poursuivre leur appui aux pays signataire dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre revitalisé, y compris à travers le Plan d'action 2025-2027 de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ;

26. Exprimons notre gratitude à Son Excellence Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, pour son leadership à la présidence du MRS de mai 2023 à mai 2025 ;

27. Exprimons notre gratitude à Son Excellence Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ougandais pour avoir accueilli la 12^{ème} réunion de haut niveau du MRS, ainsi que pour l'hospitalité pendant notre séjour ;

28. Encourageons l'Ouganda à mener des consultations en vue de la désignation du prochain président du MRS qui abritera la 13^{ème} réunion de haut niveau du MRS.

29. Reconnaissons qu'il n'y a pas de développement économique dans la région sans la paix et insistons sur l'importance du nexus paix et développement ;

30. Enfin, convenons de nous réunir à nouveau dans un délai d'un an en 2026, pour poursuivre l'examen de la mise en œuvre de l'Accord-cadre revitalisé.

Entebbe, le 28 mai 2025